

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

À cette séance ordinaire tenue le 14^e jour d'avril 2014 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2014-04-14-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2014-04-14-072

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 7 avril 2014 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 10 mars et du 7 avril 2014.

2014-04-14-073

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 avril 2014 au montant de 260 847.21\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE MARS 2014

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	7 257.94 \$
2	Telus	1 358.38 \$
3	Telus Mobilité	31.03 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.90 \$
6	Salaires nets des Élus, mars	2 472.84 \$
7	Salaires nets des Employés, mars	22 171.97 \$
8	Salaires nets des Pompiers, mars, sortie: 8 mars, assistance aux ambulanciers 655 Boul. de la Montagne	2 540.73 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise mars	10 623.10 \$
10	Receveur Général du Canada, remise mars	4 312.41 \$
11	REER, cotisations mars	2 240.12 \$
12	Info Page (réseau mobilité) fréquence numérique, incendie	41.05 \$
13	Financière Banque Nationale, intérêts et remboursement capital sur emprunt 21 mars: 27962.08\$, intérêts sur emprunt 17 mars: 4291.88\$	32 253.96 \$
14	Fondation des services santé et sociaux de Portneuf, 2 cartes brunch bénéfice à 32\$	64.00 \$
15	CPE Le Kangourou, commandite activité reconnaissance 2014	30.00 \$

16	134619 Canada Inc. (Albert Tessier) 4ième vers. Contrat enlèvement de neige	27 283.94 \$
17	Équipement de Bureau Portneuf Champlain, papeterie	164.55 \$
18	Les Éditions Floraison, achat 1 volume bibliothèque	25.00 \$
19	Marché Alain Thibault, Mun.: 25.76\$, Loisirs: 195.60\$ Incendie: 13.17	234.53 \$
20	SCAR: Mun.: 3049.67\$, Loisirs: 39.20\$, incendie 2857.19\$	5 946.06 \$
21	Ville Donnacona, quote-part 2014 entente cour municipale: 666.29\$, facturation février: 300.00	966.29 \$
22	Entreprises Rivard & Frères, réparation fuite aqueduc Rue Sauvageau	1 299.01 \$
23	Emco, pièces d'aqueduc 2 manchons	685.25 \$
24	David Grondin, frais déplacements et de repas pour formation en espaces clos Warwick	110.93 \$
25	Ange-Aimée Asselin, remboursement frais de poste	18.08 \$
26	Centre Agricole Neuville Inc. Achat sableuse, Réf: Résol: 2014-03-10-060	6 496.09 \$
27	Fabrique St-Casimir, déneigement stationnement de l'église: 977.28\$ Réf: résol: 2014-03-10-062, 1 billet campagne de charité: 50.00\$	1 027.28 \$
28	Carole Germain, frais déplacements réunion St- Raymond	28.40 \$
29	Garage Pierre Tessier, réparation camions: Mun.: 1791.71\$., Incendie: 98.27\$	1 889.98 \$
30	MRC Portneuf, quote-part intérêts 2013: 4.97\$, quote- part 2ième vers.: 23999.00\$	24 003.97 \$
31	Alain Grandbois, remb. act. ext. Tommy et Alex, Loisirs	148.00 \$
32	Canadien National, entretien signaux sans barrières	594.20 \$
33	Énergies Sonic, huile chauffage caserne incendie	663.46 \$
34	Commission Scolaire de Portneuf, aide financière projet de salle d'aérobic, École Secondaire St-Marc	570.00 \$
35	Régie Régionale de gestion des matières résiduelles, quote-part 2ième vers.	44 816.07 \$
36	Croix Bleue, ass. groupe avril 2014	3 118.58 \$
37	Florent Tessier, remb. taxes mun. ski de fond, Loisirs	961.40 \$
38	Société Canadienne des postes, achat timbres	464.20 \$
39	Municipalité St-Thuribe, quote-part éclairage et réparation luminaire 3ième Rg., années 2012 et 2013	192.03 \$

40	SNC Lavalin, hon. Prof. Dossier rampe pour handicapée, politique familiale	172.81 \$
41	La Pérade Ford Inc. Achat véhicule 2014, Ford F150	38 105.02 \$
42	Distribution Robert, produits nettoyage salle par. Loisirs	92.37 \$
43	Biolab, analyses d'eau	409.89 \$
44	Lyse Brochu, ordi-concept, 100 pochettes de presse:275.00\$, impression pour camp de jour: 55.00\$	330.00 \$
45	Les Impressions Borgia, impression guide des Loisirs, printemps-été 2014, Loisirs	483.47 \$
46	Courrier de Portneuf, promotion Rue des Moissons	659.87 \$
47	Réseau Biblio. Entretien accès Simba, fournitures de bureau	687.81 \$
48	Librairie Laliberté, achat volumes, biblio.	63.89 \$
49	Librairie Pantoute, achat volumes, biblio.	431.07 \$
50	Promutuel, assurance camion Ford 2014	410.55 \$
51	CSST	126.98 \$
52	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 495.81\$, Loisirs: 27.00\$, incendie: 70.00\$	592.81 \$
53	FQM, dicom février, mun.: 17.07\$, incendie: 17.04\$	34.11 \$
54	Univar, aluminat de sodium, usine filtration	5 622.28 \$
55	Les Équipements Lapierre, savon pour membrane osmose	366.77 \$
56	Godin Station-Service, essence Mun.: 609.89\$. Loisirs: 90.91\$, pneus camion gris: 575.91\$	1 276.21 \$
57	Ginove, métal pour caserne, incendie	356.42 \$
58	Chem Action, matériel aqueduc	198.91 \$
59	Postes Canada, éclairer avril	103.85 \$
60	Lettrage Michel Durivage, lettrage camion 2014	229.95 \$
61	Imprimerie Germain, impression journal l'Éclairer avril	442.65 \$
62	Maheu, Maheu, entente gestion parasitaire avril 2014 à avril 2015, Centre Paroissial, loisirs	446.47 \$
63	John Meunier, produits aqueduc	465.22 \$
64	Les Entreprises Claude Boutin, dégeler tuyau 310 Tessier Ouest	503.02 \$
65	Centre Routier St-Marc, vérification mécanique camions: Mun.: 598.81\$, incendie: 395.34\$	994.15 \$

TOTAL DU MOIS: 260 847.21 \$

Municipalité:	247 916.39 \$
Loisirs:	5 477.49 \$
Incendie:	7 280.52 \$
Politique familiale	172.81 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'avril 2014.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Stéphanie Dusablon nous signale un problème au niveau de la chaussée dans la 5^e Rue.

M. Denis Naud nous entretient des travaux en cours sur le Chemin de l'Île Grandbois.

M. Louis-Philippe Douville demande que le MTQ répare les trous situés à la sortie nord du pont de l'église.

Mme Danielle D. DuSablon nous entretient des activités du FFPE et de la CCSOP. Par ailleurs, elle souligne sa participation, ainsi que celle de certains membres du CCU, à une formation sur les dérogations mineures.

M. Robert Lépine nous entretient des activités du FFPE.

M. Michel Trottier n'a rien à signaler.

M. Dominic Tessier Perry nous entretient du Règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles et du début de la prochaine collecte des boues de fosses septiques.

2014-04-14-074

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2014-04-14-075

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 132-2014 CONSTITUANT LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-CASIMIR**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Saint-Casimir que le Conseil municipal se dote d'un comité pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce, conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite ouvrir ce comité à la participation des citoyens;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir adopte son règlement numéro 132-2014 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Casimir.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-04-14-076

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'article 7 du Règlement 132-2014 que le Comité doit être formé de cinq (5) membres permanents nommés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) des membres doivent provenir du Conseil municipal et que les trois (3) autres doivent être choisis parmi les contribuables résidant dans la municipalité.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Madame la conseillère Danielle D. DuSablon, monsieur le maire Dominic Tessier Perry et MM. Sylvain Genest, Jean-Claude Tessier et Paul Trépanier membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Casimir.

QUE la durée du mandat est fixée à deux (2) ans pour tous les membres.

ADOPTÉE

2014-04-14-077

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 133-2014 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités locales peuvent adopter un règlement sur les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QU'un Comité consultatif d'urbanisme est déjà en place et a été constitué conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir adopte le règlement numéro 133-2014 sur les dérogations mineures.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-04-14-078

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-2014 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 092-2-2009 ET PRESCRIVANT CERTAINES MODALITÉS RELATIVES AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 11 décembre 2004 ;

ATTENDU qu'il y a lieu que chaque municipalité membre de la Régie adopte un règlement similaire pour prescrire certaines modalités relatives aux collectes et à la disposition des matières résiduelles de façon à l'uniformiser sur l'ensemble du territoire, le tout tel que prévu à l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a dûment été donné le 10 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir adopte le règlement numéro 134-2014 abrogeant le Règlement 092-2-2009 et prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2014
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 117-2012 SUR LE
STATIONNEMENT**

Je, soussigné, Robert Lépine, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 135-2014 modifiant le Règlement 117-2012 sur le stationnement.

Robert Lépine

2014-04-14-079

**DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE
NATIONALE DU QUÉBEC 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à l'organisation d'activités entourant la Fête Nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Jonathan Tessier, coordonnateur aux loisirs à la municipalité de Saint-Casimir soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2014.

ADOPTÉE

2014-04-14-080

MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE, D'UN BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET D'UN PROGRAMME DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU VILLAGE (AQSC)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'avis de doter la municipalité d'outils de référence relatifs au réseau d'aqueduc du village (AQSC);

CONSIDÉRANT que les firmes suivantes ont déposé dans le délai requis leurs offres de la manière suivante :

Firmes	Total avant taxes
Dessau	21 700 \$
SNC Lavalin	9 700 \$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme SNC Lavalin au montant de 9 700\$ (plus taxes) afin de réaliser un plan d'ensemble, un balancement hydraulique et un programme de rinçage du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 27 mars 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41200-419 « Honoraires professionnels AQSC ».

ADOPTÉE

2014-04-14-081

ACQUISITION D'UN DÉBITMÈTRE, D'UN TURBIDIMÈTRE ET D'UN ENREGISTREUR ECHO LOGIC POUR L'USINE DE FILTRATION DE L'AQUEDUC DU VILLAGE (AQSC)

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un avis de non-conformité en date du 6 février 2014 du MDDEFP relativement aux installations de production d'eau potable du village (AQSC);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à acquérir les équipements nécessaires pour remédier à l'avis de non-conformité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme CWA de Québec au montant de 16 305\$ (plus taxes) afin d'acquérir un débitmètre, un turbidimètre et un enregistreur Écho Logic pour l'usine de filtration du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 10 mars 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-05000-526 « Machineries et équipements ».

ADOPTÉE

2014-04-14-082

ACQUISITION D'UN DÉBITMÈTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE POUR LA STATION DE POMPAGE DE L'AQUEDUC DU VILLAGE (AQSC)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à acquérir cet équipement pour faciliter la prise de données à la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme CWA de Québec au montant de 6 090\$ (plus taxes) afin d'acquérir un débitmètre électromagnétique pour la station de pompage du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 19 mars 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-05000-526 « Machineries et équipements ».

ADOPTÉE

2014-04-14-083

REQUÊTE POUR LA POSE D'UNE BORNE À INCENDIE SUR LA 10^e RUE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à la pose d'une borne à incendie sur la 10^e Rue;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir acquiesce à la requête des citoyens de la 10^e Rue et autorise la pose d'une borne à incendie au cours de 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-05000-526 « Machineries et équipements ».

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-04-14-084

ÉTUDE VISANT LA RÉORGANISATION DE L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf doit voire à faire appliquer, depuis 2010, son premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place de ce schéma, les SSI de la MRC ont démontré une réelle volonté à se réseauter davantage;

CONSIDÉRANT qu'un projet de *Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie* est actuellement à l'étude;

CONSIDÉRANT que la mise en commun des services de sécurité incendie viendra diluer le poids représentatif de la municipalité, notamment en matière de budget, comme c'est le cas actuellement avec le budget de la MRC;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à la MRC de Portneuf que la municipalité de St-Casimir ne souhaite pas adhérer à l'étude visant la réorganisation de l'offre de service en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie de la municipalité.

ADOPTÉE

2014-04-14-085

VENTE DE LA FOURGONNETTE (GMC 1973)

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une annonce dans le journal *L'Éclaireur* du mois de février 2014 pour vendre la fourgonnette GMC 1973;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été reçue dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE vendre la fourgonnette GMC 1973 à M. Réjean Naud du 188 rue Principale à St-Alban au montant de 200\$.

ADOPTÉE

2014-04-14-086

REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE L'ÎLE GRANDBOIS / DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme MCI inc. relativement au décompte progressif numéro 1 relié aux travaux actuellement en cours sur le Chemin de l'Île Grandbois;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à l'entrepreneur des travaux, en l'occurrence la firme Excavation Lafontaine inc., le décompte progressif numéro 1 au montant de 365 101.10\$ (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2010-2013.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2014-04-14-087

MISE À JOUR DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection du mois de novembre 2013 il y a lieu de procéder à la mise à jour des personnes autorisées à signer les effets bancaires de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur René Savard et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Beaudoin soient autorisés à signer les effets bancaires de la municipalité de Saint-Casimir;

QUE les premiers signataires soient messieurs Dominic Tessier Perry et Denis Naud.

ADOPTÉE

2014-04-14-088

MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE I SUR LE LOT 3 928 528

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à réaliser cette évaluation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme Roy Vézina Associés de Trois-Rivières au montant de 1 400\$ (plus taxes) afin de réaliser une étude environnementale (phase I) sur le lot 3 928 528 et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 12 mars 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-13000-419 « Services professionnels autres ».

ADOPTÉE

2014-04-14-089

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 3 926 894

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Casimir veut exclure de la zone agricole une superficie de 6,5 hectares dans la partie nord du lot 3 926 894 pour des fins résidentielles et commerciales (zone mixte);

CONSIDÉRANT que la partie visée par la demande d'exclusion se localise en contiguïté avec le périmètre urbain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'endroit visé par la demande d'exclusion est celui qui est le moins dommageable pour l'agriculture et que l'arrivée d'un projet domiciliaire et commercial ne viendra pas modifier l'homogénéité du milieu, compte tenu des activités résidentielles, commerciales et industrielles déjà présentes dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion est non conforme à la réglementation municipale, mais que la municipalité est disposée à modifier sa réglementation actuelle, pour rendre conforme le projet;

CONSIDÉRANT que la demande d'exclusion a un effet positif sur le développement socio-économique et la vitalité de la municipalité de St-Casimir;

CONSIDÉRANT qu'un refus à la présente demande d'exclusion aurait pour conséquences de limiter la municipalité de St-Casimir dans son développement futur;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adresse une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole pour une partie du lot 3 926 894.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf pour obtenir leur appui en regard de ce projet.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2014-04-14-090

DÉSIGNATION DE MONSIEUR JACQUES LANGUIRAND À TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR

POUR avoir initié, soutenu et encouragé la naissance à Saint-Casimir du seul Festival du film francophone sur l'environnement tant au Québec, qu'au Canada qu'en Amérique du Nord;

POUR avoir favorisé l'essor d'une activité culturelle et environnementale qui en est à sa onzième édition;

POUR avoir, en conséquence fait la promotion de Saint-Casimir, comme municipalité saine et soucieuse de la nature ainsi que de la qualité du milieu de vie des occupants;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir, sise à la croisée de " 4 chemins ", tient à remercier Monsieur Jacques Languirand, pour et au nom de tous les casimiriennes et casimiriens et afin de concrétiser notre attachement le faisons citoyen d'honneur et casimirien de cœur.

ADOPTÉE

2014-04-14-091

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT DE LA CAPSA

CONSIDÉRANT que la CAPSA s'adresse à la municipalité afin d'obtenir un renouvellement de son financement pour une période de quatre (4) ans à raison de 1 750\$/année.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à maintenir la participation financière de la municipalité dans cet organisme mais sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à la CAPSA que la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser cette année la somme de 1 750\$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 46000 970 « Autres organismes CAPSA ».

ADOPTÉE

2014-04-14-092

DEMANDE DE COMMANDITE CORPS DE CADETS 2896 SAINT-MARC

CONSIDÉRANT que cet organisme s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une commandite de 40\$ pour son journal souvenir;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme de 40\$ au Corps de Cadets 2896 de Saint-Marc.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions ».

ADOPTÉE

2014-04-14-093

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BAR LA TAVERNE)

CONSIDÉRANT la demande reçue en date du 31 mars 2014 de M. Daniel Tessier au nom de Location Chapiteau du Lac Blanc/La Taverne ayant comme objet le droit d'occuper une partie du domaine public du 1^{er} mai au 30 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de St-Casimir autorise le Bar La Taverne situé au 365 rue Tessier Est, à occuper une partie du domaine public, soit pour l'installation d'une terrasse sur le côté du bâtiment qui donne sur la rue Lacoursière, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2014.

QUE cette autorisation est donnée en vertu du règlement no 084-2008.

ADOPTÉE

2014-04-14-094

DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution à monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2014-04-14-095

ACHAT DE STYLOS PROMOTIONNELS POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder à l'achat de stylos promotionnels;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir achète 300 stylos promotionnels de la compagnie Idée Concept de Pont-Rouge au montant de 282.00\$ (plus taxes et transport).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 13000 670 « Fourniture de bureau ».

ADOPTÉE

2014-04-14-096

EMBAUCHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à embaucher cette année une préposée à l'entretien des espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Thérèse Bélisle démontre de l'intérêt à nouveau à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Marie Thérèse Bélisle soit engagée à titre de préposée à l'entretien des espaces verts pour une période de 26 semaines débutant le 5 mai 2014 à raison de 28 heures par semaine au taux horaire de 10.55\$/h plus 4% pour les vacances. Mme Bélisle sera payée sur le principe « temps fait / temps payé »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 63900 140 «Rémunération embellissement».

ADOPTÉE

2014-04-14-097

MISE À JOUR DE LA CARTE URBAINE / MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Casimir possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1:1000;

CONSIDÉRANT que cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

CONSIDÉRANT que pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que les données recueillies doivent ensuite être cartographiées en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE confier à M. Maurice Champagne, arpenteur-géomètre la tâche de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaire à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1:1000);

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1:1000 de la municipalité de Saint-Casimir;

QUE les coûts reliés à ces travaux estimés à 1 050.00\$, excluant les taxes applicables, soient imputés au poste budgétaire 02-61000-411 « Services professionnels génie».

ADOPTÉE

DIVERS

- A) Savoir-vivre : Mme Danielle D. DuSablon déplore que depuis quelques temps des individus accrochent des espadrilles sur les lignes téléphoniques. Les membres du conseil en prennent note.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2014-04-14-098

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h30

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire